

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/07/2025 - 9189 - 2016 B 00195 - 818 114 928 - A.B. HOLDING

		N° 2065-SD 2025	
IMPOT SUR LES SOCIETES		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024
Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AB HOLDING Rue du Folard Centre Commercial Leclerc 84310 MORIERES-LES-AVIGNON			
SIRET	8 1 8 1 1 4 9 2 8 0 0 0 1 8	Mét :	latelier.groupe@hotmail.com
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Activités des sociétés holding	
Si vous avez changé d'activité, cocher la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : COALA SAGE			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SARL VERAN & ASSOCIES 298 rue du Bon Vent 84000 Avignon			
Tél: 0490891614		Tél:	
CGA/OMGA		Viseur conventionné	
(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 21032025	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Lieu : MORIERES-LES-AVIGNON	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestataire :		Copie certifiée conforme	

Comptes approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13.06.2025

GREFFE DU TRIBUNAL
DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
30 JUIN 2025
ARRIVÉE

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2025

G

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e					
		f					
		g					
		h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

H

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
Anthony BERNARD Gérant	3210							
340 Avenue du Général Leclerc 84310 MORIERES-LES-AVIGNON								

I

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préliminaire.

**Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)**

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise AB HOLDING										Néant ☐ *																					
Adresse de l'entreprise Rue du Folard Centre Commercial Leclerc 84310 MORIERES-LES-AVIGNON																															
SIRET		8 1 8 1 1 4 9 2 8 0 0 0 1 8																													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		2																					
<table border="1"> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="4">Exercice N clos le</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="4">13/11/2024</td> </tr> </table>																		Exercice N clos le										13/11/2024			
						Exercice N clos le																									
						13/11/2024																									
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																									
		Autres *		014		016																									
	Immobilisations corporelles *		028		030																										
	Immobilisations financières * (1)		040	426 844	042				426 844																						
	Total I (5)		044	426 844	048				426 844																						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																									
		Marchandises *		060		062																									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																									
		Autres * (3)		072		074																									
	Valeurs mobilières de placement		080		082																										
	Disponibilités		084	404	086				404																						
	Charges constatées d'avance *		092		094																										
	Total II		096	404	098				404																						
	Total général (I + II)		110	427 247	112				427 247																						
PASSIF								Exercice N 1		NET																					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120			160 500																						
	Écarts de réévaluation					124																									
	Réserve légale					126			16 050																						
	Réserves réglementées *					130																									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131		)	132	191 627																					
	Report à nouveau					134																									
	Résultat de l'exercice					136			14 230																						
	Subventions d'investissement					137																									
	Provisions réglementées					140			7 344																						
	Total I					142			389 751																						
Provisions pour risques et charges					Total II		154																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			25 909																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																									
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166			1 860																						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)					169		)	172																						
	Comptes courants d'associés					173			9 727																						
	Autres dettes					175																									
	Produits constatés d'avance					174																									
Total III					176			37 497																							
Total général (I + II + III)					180			427 247																							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AB HOLDING		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				Exercice clos le 31/12/2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens		215	214
		Services *		217	218
		dont export et livraisons intracommunautaires			
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements *				254
	dont amortissement du fonds de commerce				255
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	
Total des charges d'exploitation (II)					264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270
					(1 872)
Produits financiers (III)		280	18 000	Charges financières (V)	294
					1 898
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310
					14 230
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 230
				314	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cvs d'associés	247		330	900
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))		249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342
			JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181	
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre men)	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 daies A)	653	Deduction exceptionnelle (Art 39 daies A)	643	18 000
	Deduction exceptionnelle (Art 39 daies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 daies C)	647	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 daies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies F)	641	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 daies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 daies G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					354
					2 870
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables * 3.7. 7.0.8 dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					372
					2 870

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXES LEGALES 2025

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 427 247,47 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 14 230,17 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légal Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	426 844			426 844	
TOTAL	426 844			426 844	

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	7 344			7 344
Dont majoration exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL	7 344			7 344

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 860	1 860		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	9 727	9 727		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	11 587	11 587		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 019			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	1 896
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 860
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	3 756

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
- Situation financière en fin d'exercice					
i) Capital social	160 500	160 500	160 500	160 500	160 500
o) Nombre d'actions émises					
o) Nombre d'obligations convertibles en actions					
I - Résultat global des opérations effectives					
i) Chiffre d'affaires hors taxes					
o) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	14 230	35 380	3 581	33 181	24 117
o) Impôt sur les bénéfices					
i) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	14 230	35 380	3 581	33 181	24 117
o) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	14 230	35 380	3 581	32 491	22 648
o) Montants des bénéfices distribués					
i) Participation des salariés					
II - Résultat des opérations réduit à une seule action					
i) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
o) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
o) Dividende versé à chaque action					
V - Personnel :					
i) Nombre de salariés					
o) Montant de la masse salariale					
o) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
----------------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	-------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	---

A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations

<i>Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ATELIER LE THOR	3 000	15 758	100,00	96 000	96 000			183 770	1 366	
ATELIER AVIGNON	1 000	66 674	100,00	1 000	1 000			194 888	29 900	
ATELIER MORIERES	7 500	115 072	100,00	322 500	322 500			290 868	7 784	

<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										

3 – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations

<i>Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Société A.B. HOLDING

SARL au capital de 160.500 Euro

Siège social : Centre commercial Leclerc – Rue du Folard – 84310 Morières les Avignon

RCS Avignon 818 114 928

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 13 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize Juin à huit heures, Monsieur Anthony BERNARD, en sa qualité de gérant de la société AB HOLDING propriétaire de la totalité des parts et Associé Unique de la société A.B. HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de cent soixante mille cinq cents Euro (160.500 €.), divisé en trois mille deux cent dix parts sociales de cinquante Euro chacune, dont le siège social est à MORIERES LES AVIGNON (84310) – centre commercial Leclerc – rue de Folard, a tenu une Assemblée Générale.

① Il a été préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société A.B. HOLDING, Monsieur Anthony BERNARD, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024. Il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

② L'Associé Unique a pris les décisions suivantes portant sur :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ;
- L'affectation des résultats dudit exercice ;
- La rémunération de la gérance ;
- La constatation des conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce.

Première décision :

L'Associé Unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 tels qu'il les a établi et se traduisant par un bénéfice net comptable de 14.230,17 Euro.

Il approuve également les opérations traduites dans les comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision :

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 14.230,17 Euro, en totalité au compte « autres réserves ».

Il ne sera donc pas distribué de dividendes au titre de cet exercice.

L'Associée Unique précise, en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Troisième décision :

L'Associé Unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Il est précisé, bien entendu, que le gérant est remboursé de ses frais de fonctions et de déplacements sur justificatifs.

Par ailleurs, l'Associé unique approuve le montant du compte-courant de Monsieur Anthony BERNARD, à savoir au 31/12/2024 la somme de 7.831,06 Euro, non rémunéré au titre de cet exercice.

Quatrième décision :

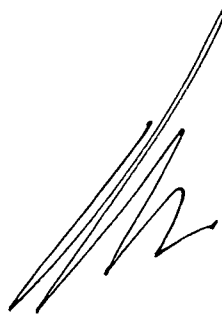
L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, déclare en prendre acte et approuver les opérations qui y sont énoncées.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique après lecture.

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Société A.B. HOLDING

SARL au capital de 160.500 Euro

Siège social : Centre commercial Leclerc – Rue du Folard – 84310 Morières les Avignon

RCS Avignon 818 114 928

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 13 JUIN 2025

Première décision :

L'Associé Unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 tels qu'il les a établi et se traduisant par un bénéfice net comptable de 14.230,17 Euro.

Il approuve également les opérations traduites dans les comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision :

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 14.230,17 Euro, en totalité au compte « autres réserves ».

Il ne sera donc pas distribué de dividendes au titre de cet exercice.

L'Associée Unique précise, en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Troisième décision :

L'Associé Unique constate qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Il est précisé, bien entendu, que le gérant est remboursé de ses frais de fonctions et de déplacements sur justificatifs.

Par ailleurs, l'Associé unique approuve le montant du compte-courant de Monsieur Anthony BERNARD, à savoir au 31/12/2024 la somme de 7.831,06 Euro, non rémunéré au titre de cet exercice.

Quatrième décision :

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, déclare en prendre acte et approuver les opérations qui y sont énoncées.

Copie certifiée conforme

